



Campagne de prise en charge et de gestion des chats errants sur notre Village de BABY à compter du lundi 16 juin 2025 jusqu'au lundi 23 juin 2025 inclus

Depuis quelques années, les chats errants figurent au nombre des problématiques auxquelles notre Village de BABY est désormais confronté et ce dans la mesure où certains de nos administrés sont, au quotidien, contraints de subir, outre le comportement invasif, incommodant et souvent néfaste de ces quelques chats désignés comme étant sans maître, non identifiés et non stérilisés, les nuisances sonores engendrées par leurs miaulements et/ou leurs bagarres, lesquelles sont autant d'atteintes à la tranquillité et la salubrité publiques.

Dans un souci de gestion des colonies de chats errants sur notre territoire communal, la Commune a tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, d'identifier les propriétaires de ces félins qui divaguent depuis un certain temps en totale liberté, a attiré l'attention de chacun sur les désagréments que peut engendrer la divagation récurrente et indésirable de chats, laquelle n'est pas sans nuisance en matière de salubrité publique (urine, excréments ...), de préservation des biens, de possible diffusion de maladies auprès des chats domestiques ou encore des administrés eux-mêmes.

Tout en veillant au respect de l'impératif bien-être animal (article L.214 du Code de Rural et de la Pêche Maritime), le Maire, agissant dans le cadre de son pouvoir de Police Générale et de ses pouvoirs de Police Spéciale, a décidé d'utiliser les outils juridiques et techniques qui sont à la disposition des élus locaux.

La mise en œuvre d'opérations de capture-identification-stérilisation étant le seul remède à la divagation des chats sans maître à long terme, la Commune de BABY a signé une convention avec la Fondation d'entreprise Clara du Groupe SACPA afin d'organiser des campagnes des gestion de chats libres sur notre territoire communal.

Vous trouverez en annexe une plaquette (1) présentant en image l'intérêt de la stérilisation des chats notamment pour leur santé et leur bien-être mais également celle de ceux de nos administrés qui sont désormais empêchés de « Bien et Bon vivre à proximité sans intrusion » à cause de la négligence de certains détenteurs d'animaux qui se veulent de compagnie à prendre leurs responsabilités à bras le corps afin d'être de bonne compagnie pour le voisinage !!!



La première campagne de prise en charge et de gestion des chats errants (capture-identification-stérilisation) sur notre Village de BABY se déroulera du LUNDI 16 JUIN 2025 à partir de 8 heures 00 jusqu'au LUNDI 23 JUIN 2025 inclus.



Campagne de prise en charge et de gestion des chats errants sur notre Village de BABY à compter du lundi 16 juin 2025 jusqu'au lundi 23 juin 2025 inclus

Afin d'illustrer l'objectif de cette campagne de capture, identification et stérilisation qui sont essentiellement des actes de protection des chats, une plaquette imagée (2) est en annexe.

A partir du lundi 16 juin 2025 8h00 jusqu'au lundi 23 juin inclus, une opération sera menée sur notre territoire communal à l'effet de capturer les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur déclaré, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune ou à l'intérieur des propriétés privées, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10 du Code de Rural et de la Pêche Maritime, et à les relâcher dans ces mêmes lieux.

Toutes ces opérations seront réalisées au nom et aux frais de la Commune de BABY et l'identification des chats ainsi capturés se fera au nom de la commune.

Dès lors, chacun de nos administrés est instamment et tout particulièrement invité à maintenir les chats dont ils sont propriétaires ou détenteurs à l'intérieur des limites de leur propriété respective afin que ces derniers ne soient pas capturés lors de cette opération de trappage.

A toutes fins, nous nous permettons de vous rappeler que la loi prévoit qu'il est "interdit de laisser divaguer son animal" et qu'en votre qualité de détenteur d'animaux de compagnie vous avez l'obligation de les faire identifier par puce électronique au fichier national d'Identification des Carnivores Domestiques (Icad).

Fait le 04 juin 2025,

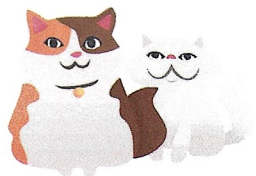
Pour publication sur le site internet <https://villagedebaby.fr/>

sur les panneaux d'affichage et distribution dans les boîtes aux lettres.

Pourquoi stériliser son chat ?



La stérilisation des chats



ANNÉE 0

Un couple de chats

ANNÉE 2

144 chats...



ANNÉE 4

22 000 chats...

Un acte de protection



Apaise le chat grâce à la baisse des sécrétions hormonales, ce qui diminue également l'envie de fuguer.



Diminue les risques de maladies (maladies sexuellement transmissibles, tumeurs mammaires...).



Diminue l'agressivité, les risques de bagarre et de blessures.



Supprime l'odeur de l'urine des chats et chattes en chaleur.



